



Envoyé en préfecture le 21/10/2020

Reçu en préfecture le 21/10/2020

Affiché le 21/10/2020

ID : 063-200071199-20201019-CCPL\_2020\_121-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 12 octobre 2020

Date d'affichage : 13 octobre 2020

### SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Stéphane CHABANON

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN

#### Absents :

Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-121 : AVIS SUR LA CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Trois assistantes maternelles ont envoyé un courrier décrivant le projet de créer une Maison d'assistantes maternelles (MAM), boulevard du Chéry à Maringues. La commune a émis un avis favorable et le conseil communautaire doit se prononcer sur ce projet qui est lié à la politique de la petite enfance.

Il est précisé que ce projet de création d'une Maison d'assistantes maternelles n'aura pas d'incidence financière pour la communauté de communes Plaine Limagne.

Après l'exposé du Vice-Président en charge de l'enfance et de la jeunesse,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention):

- d'émettre un avis favorable à la demande d'ouverture d'une MAM, boulevard du Chéry à Maringues.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 21/10/2020

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

